

**Coût des mesures de sécurité de la Police cantonale
dans le cadre du procès de la « mafia turque »**

Question

Le procès de la « mafia turque » impliquant M. Fikret Sporel et consorts s'est déroulé depuis plusieurs semaines au Tribunal de la Sarine, à Fribourg. Ce procès s'est terminé le jeudi 3 septembre et le verdict sera rendu le jeudi 10 septembre prochain.

Lors de ce procès, d'importantes mesures de sécurité ont été mises en place par la Gendarmerie cantonale. A ce sujet, j'aimerais avoir des réponses aux questions suivantes :

1. Durant combien de jours la gendarmerie a-t-elle été présente au Tribunal de la Sarine pour la sécurité de ce procès ?
2. Combien de gendarmes ont-ils été engagés chaque jour pour assurer son bon déroulement ?
3. A combien s'élève le nombre d'heures effectuées par les gendarmes durant tout le procès ?
4. Combien de véhicules de police ont-ils été engagés (fourgons cellulaires, voitures banalisées et véhicules de police) chaque jour et combien de kilomètres ces véhicules ont-ils parcouru pour la mise en place et la sécurité de ce procès ?
5. A combien s'élève le coût total des frais engendrés en personnel et en véhicules pour cette mission ?
6. Est-ce que les moyens engagés (hommes, véhicules et matériel) pour ce procès n'étaient pas trop exagérés et disproportionnés ?

Le 9 septembre 2009

Réponse du Conseil d'Etat

Le procès dit de la « mafia turque » s'est déroulé devant le Tribunal de l'arrondissement de la Sarine et a abouti notamment à des condamnations à des peines de prison ferme pour deux prévenus. Les méthodes utilisées par ces derniers étaient faites d'intimidation verbale et physique et ont été qualifiées de mafieuses. Dans ce contexte, la présence de la police était indispensable. En effet, la personnalité des accusés, en particulier leur caractère menaçant, leurs antécédents et les menaces invoquées par les accusés contre leur propre sécurité ont nécessité un engagement important des forces de police.

Cela dit, compte tenu des risques que comportent de nombreux procès pénaux, il est relevé que la présence de la police peut s'avérer nécessaire. Elle permet notamment aux tribunaux de mener sereinement les débats publics et ce, dans un environnement sécurisé.

Le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées:

1. *Durant combien de jours la gendarmerie a-t-elle été présente au Tribunal de la Sarine pour la sécurité de ce procès ?*

Lors du procès dit de la « mafia turque », la gendarmerie a été présente au Tribunal de l'arrondissement de la Sarine durant 11 jours.

2. *Combien de gendarmes ont-ils été engagés chaque jour pour assurer son bon déroulement ?*

Dans le but d'assurer la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur du tribunal ainsi que pour sécuriser les transferts des prévenus, la Police cantonale a déployé le dispositif usuel prévu pour des procès de cette envergure. Pour des raisons tactiques et de sécurité, la Police cantonale ne communique pas de chiffres détaillés s'agissant du nombre d'agents engagés dans ces interventions.

3. *A combien s'élève le nombre d'heures effectuées par les gendarmes durant tout le procès ?*

Pour les raisons précitées, la Police cantonale ne communique pas de détails sur le nombre d'heures de travail effectuées. Cela dit, il convient de préciser que le maintien de l'ordre et de la sécurité lors des procès devant les instances judiciaires pénales s'inscrit dans les tâches ordinaires de la gendarmerie. Celle-ci doit assurer la sécurité dans les tribunaux, notamment en fonction des risques de fuite ou des risques pour la sécurité des personnes concernés ou de tierces personnes.

4. *Combien de véhicules de police ont-ils été engagés (fourgons cellulaires, voitures banalisées et véhicules de police) chaque jour et combien de kilomètres ces véhicules ont-ils parcouru pour la mise en place et la sécurité de ce procès ?*

Plusieurs véhicules de police ont été utilisés dans le cadre de ce procès, en fonction notamment du nombre de prévenus présents au Tribunal. En outre, plusieurs fourgons cellulaires ont fait quotidiennement les trajets entre les Etablissements pénitentiaires de Bellechasse et de Thorberg et le Tribunal de la Sarine. La Police cantonale ne fournit pas de détails sur le nombre de véhicules engagés.

5. *A combien s'élève le coût total des frais engendrés en personnel et en véhicules pour cette mission ?*

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la sécurisation des Tribunaux lors de procès importants fait partie des tâches ordinaires de la gendarmerie. Les heures de travail effectuées ne sont dès lors pas facturées. De manière générale, les coûts de ces interventions (heures de travail, indemnités de repas, frais de transport, etc.) sont couverts par le budget ordinaire de la gendarmerie.

6. *Est-ce que les moyens engagés (hommes, véhicules et matériel) pour ce procès n'étaient pas trop exagérés et disproportionnés ?*

Une analyse de risques a été menée par le président du tribunal et la Police cantonale afin d'établir le concept d'engagement de la police pour le procès dit de la « mafia turque ». La personnalité des prévenus et les menaces qui entouraient ce procès ont conduit à la mise en place de mesures de sécurité mentionnées ci-dessus. La sécurisation du site du tribunal, qui comporte plusieurs axes de fuite ou d'infiltration possibles, a également été un paramètre important dans la mise en œuvre du concept d'intervention. Les moyens engagés ont ainsi permis au tribunal de mener les débats publics en toute sécurité. Ces moyens ne peuvent dès lors pas être considérés comme exagérés et disproportionnés.